



# Conditions générales de location (CGL), édition 2025

### 1. Objet du contrat

Il s'agit d'un contrat d'utilisation, respectivement de location de locaux et d'installations sportives entre le Centre sportif cantonal d'Ovronnaz « Estelle Balet » (CSCO), propriété de l'Etat du Valais, et les utilisateurs (locataires). Les conditions de location et d'utilisation individuelles ressortent de l'offre qui est la base du contrat.

#### 2. Réservation

Les réservations des chambres et des infrastructures se font exclusivement par internet sur le site <a href="https://sport.vs.ch/centre-sportif-cantonal-d-ovronnaz">https://sport.vs.ch/centre-sportif-cantonal-d-ovronnaz</a>. Vous y trouverez le nombre de places et l'ensemble des infrastructures disponibles (terrains et salles de sport).

Il est primordial de respecter la procédure en place. En cas d'acceptation de votre demande par le gérant du CSCO, vous recevrez un code de validation à utiliser sous 72 heures. En cas de non-utilisation, votre réservation ne sera pas prise en considération et annulée.

Remarque : La pension complète comprend le repas du soir, la nuitée, le déjeuner et le repas de midi.

# 3. Hébergement

A l'entrée du cours ou du camp, les chambres seront mises à disposition au plus tard à 15h00. A la fin de celui-ci, les chambres seront à rendre pour 09h00. Un vestiaire ou une salle sera mis à disposition afin d'y déposer provisoirement les bagages.

Durant l'hiver, l'utilisation du local pour les chaussures de ski est obligatoire.

# 4. Restauration

La pension complète comprend le petit-déjeuner et 2 repas pris au réfectoire du CSCO. Il est possible de commander un pique-nique 48 heures à l'avance.

#### 5. Parking

Des places de parc sont à disposition à proximité du CSCO. La commune de Leytron en fixe les tarifs, le gérant du CSCO se tient à disposition. Les participants aux cours et aux camps sportifs sont encouragés à utiliser les transports publics.

#### 6. Frais d'annulation

En cas d'annulation par le locataire, les dédites suivantes seront appliquées :

plus de 3 mois : aucun frais
entre 2 et 3 mois : 25%
entre 1 et 2 mois : 50%
moins d'un mois : 75%

La réservation est considérée comme définitive après la validation sur le site de réservation.







#### 7. Modification des effectifs (hôtes/nombres de participants) à l'arrivée

Les modifications sont à annoncer directement à l'entrée du cours ou du camp.

- Une diminution de 10% des effectifs est tolérée ;
- ➤ Si la différence est supérieure, la totalité des places réservées selon contrat moins les 10% de tolérance sera facturée ;
- ➤ Dans le cas d'une augmentation du nombre de personnes, il est impératif d'avertir immédiatement le gérant. Tout sera fait pour héberger les hôtes/participants supplémentaires mais sans aucune garantie. Le gérant informera le locataire, dans les plus brefs délais, de la situation concrète.

#### 8. Décompte et facturation

A la fin du cours ou camp, un décompte sera établi et signé par le locataire et le gérant ou son représentant. Sur la base de celui-ci, une facture sera établie et envoyée par Eldora SA payable à 30 jours.

## 9. Matériel/mobilier perdu ou détérioré

Le matériel défectueux ou manquant, ainsi que les dommages aux bâtiments et aux installations, auxquels le locataire doit répondre, lui seront facturés. Tous les dommages ou pertes doivent être signalés immédiatement au gérant. Ceux-ci figurent sur une liste séparée et signée avant le départ par le locataire et le gérant.

# 10. Restitutions des locaux

Les locaux sont restitués en parfait état de propreté (balayés). Le linge de lit (housse de duvet et d'oreillers, drap) est enlevé et déposé dans le chariot préparé devant les chambres. Les oreillers sont placés à la tête du lit, les couettes ou les couvertures pliées en deux au pied du lit. Les salles de théorie doivent être remise dans leur configuration d'origine.

#### 11. Pertes, détériorations, vol

Le CSCO décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration ou de vol de matériel.

#### 12. Dispositions finales

Le propriétaire ne peut être tenu pour responsable des services fournis par des tiers ou des partenaires. La loi fédérale sur les voyages à forfait ne s'applique pas.

Les présentes conditions générales de location et d'utilisation et le règlement du centre sportif cantonal font partie intégrante du contrat de location et d'utilisation du centre sportif.